

Le Brésil est une République fédérative constituée de l'Union, de 26 États, de 5 570 municipalités et du district fédéral. Chaque entité fédérative, régie par la Constitution fédérale, jouit d'une **autonomie politique, financière et administrative**. La Constitution contient des principes généraux qui s'appliquent à l'ensemble du pays et spécifie les responsabilités partagées par les différents échelons administratifs.

La Constitution fédérale de 1988 dispose que la lutte contre les causes de la **pauvreté est un devoir commun à tous les organismes publics**. S'agissant des politiques sociales, le Gouvernement fédéral a la responsabilité d'élaborer des directives et de réglementer et coordonner les actions menées dans ce domaine.

Pour ce qui est du Registre unique et du programme Bolsa Familia, tous les États et toutes les municipalités sont tenus de signer un accord normalisé, dans lequel ils prennent un ensemble d'engagements prédéfinis et qui prévoit la mise en œuvre de plusieurs mesures. Le Gouvernement fédéral cofinance les activités menées par les États et les municipalités dans le cadre du Registre unique et du programme Bolsa Familia. Dans le contexte du système décentralisé du Brésil, les mécanismes de coordination (accords, suivi des résultats et co-financement) jouent un rôle essentiel dans le maintien de la stabilité et de l'uniformité de la couverture de ces deux initiatives.

Acteurs responsables de la gestion du Registre unique

Ce schéma se fonde sur l'ouvrage *Manual de Gestão do Cadastro Único para Programas Sociais do Governo Federal* - deuxième édition.

GOUVERNEMENT FÉDÉRAL

Au sein du Gouvernement fédéral, c'est au Ministère du développement social et de la lutte contre la faim (MDS) qu'incombe la responsabilité du Registre unique.

- » Élabore les réglementations, les instructions et les manuels orientant les travaux des États et des municipalités;
- » Coordonne, suit et supervise la mise en œuvre du Registre unique;
- » Fournit un soutien financier aux États et aux municipalités dont le montant est déterminé par les indices mesurant la qualité de la gestion du Registre unique et du programme Bolsa Familia;
- » Contrôle la qualité des données collectées;
- » Définit des stratégies pour l'amélioration continue du Registre unique.

CAIXA ECONÔMICA FEDERAL

Cette banque, qui est publique à 100 %, est l'agent d'exécution du Registre unique, sous contrat avec le Gouvernement fédéral.

Les tâches qui lui sont confiées sont planifiées, définies et mises en œuvre sous la direction et la supervision du Ministère du développement social et de la lutte contre la faim.

- » Développe et fournit tous les services d'appui technique liés au système informatique du Registre unique;
- » Traite les données saisies dans le système et attribue un numéro d'identification sociale (NIS) à toutes les personnes inscrites;
- » Forme les responsables et les agents techniques à l'utilisation du Registre unique;
- » Apporte un appui opérationnel aux municipalités pour l'utilisation du Registre unique

AUTORITÉS DES ÉTATS

Les États fournissent un appui technique aux municipalités pour la gestion du Registre unique.

Il est à noter que les États ne sont pas chargés d'inscrire les familles au registre.

- » Forment les municipalités à la gestion du Registre unique et à l'utilisation des formulaires d'inscription;
- » Identifient les problèmes liés à la gestion du Registre unique dans les municipalités, en assure le suivi et fournissent une aide en vue de leur résolution;
- » Facilitent l'inscription des communautés traditionnelles ou spécifiques (peuples autochtones, Quilombos, sans-abri, etc.);
- » Établissent des partenariats visant à soutenir les stratégies municipales de recherche active des familles à faible revenu non encore inscrites au Registre unique;
- » Mettent au point des stratégies visant à faciliter l'accès des familles désirant s'inscrire au Registre unique à des documents d'identité, si elles n'en possèdent pas.

AUTORITÉS DES MUNICIPALITÉS

Les municipalités sont les principaux acteurs de la gestion du Registre unique..

- » Identifient les familles à faible revenu;
- » Inscrivent les familles établies sur leur territoire;
- » Saisissent les données les concernant dans le système du Registre unique;
- » Mettent régulièrement à jour ces données après avoir organisé de nouveaux entretiens avec elles;
- » Sont régulièrement en contact avec les familles inscrites;
- » Élaborent des stratégies pour améliorer la qualité des données enregistrées;
- » Prennent des mesures visant à suivre et prévenir les fraudes ainsi que les incohérences au niveau de l'enregistrement;
- » Garantissent la confidentialité des données recueillies.